

COMMUNE DE VILLERS LA CHEVRE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente juin, à 20 h, le conseil municipal de la Commune de Villers la Chèvre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DYE PELLISSON, Maire.

Présents : MM. Alain DYE PELLISSON, Jean-Marc CHARPENTIER, Dominique THILL, Daniel BALLIET, Jean-Paul HARDOUIN, Alexandre DURAZZI, Bernard GOFFARD, Eric LAMBERT, et Mme Sylviane VUERICH.

Absents excusés : MM. Claude FORTEMPS, Felice AGOSTINESE et Jean-Pierre ROSSI et Mme Jeannine PIERRON.

Absent non excusés : M. Claude RICHARD et Mme Françoise THERY VIVOT.

Un scrutin a eu lieu, Mr Bernard GOFFARD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. Jean-Pierre ROSSI a donné procuration à M. Jean-Paul HARDOUIN ;
M. Claude FORTEMPS a donné procuration à M. Bernard GOFFARD ;
M. Felice AGOSTINESE a donné procuration à M. Jean-Marc CHARPENTIER ;

ORDRE DU JOUR

- 1 - Elections sénatoriales : désignation des délégués ;
- 2 - Centre aéré de Cons la Grandville : participation de la commune de Villers la Chèvre ;
- 3 - Reconduction du bail de chasse

DELIBERATION 2017-009 : Désignation des délégués en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2017 (5.1.)

Délégué titulaire	Délégués suppléants
DYE PELLISSON Alain	GOFFARD Bernard
CHARPENTIER Jean-Marc	THILL Dominique
HARDOUIN Jean-Paul	BALLIET Daniel

Conseillers autorisés au vote : 10

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION 2017-010 : Centre aéré de Cons la Grandville participation de la commune (7.9)

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il existe un centre aéré à Cons la Grandville et que les enfants de Villers la Chèvre peuvent le fréquenter.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer à 4,50 € (quatre euros et cinquante centimes) par jour et par enfant, pour une durée maximale de dix jours, la subvention communale qui sera versée à chaque enfant résidant à Villers la Chèvre et fréquentant le centre aéré de Cons la Grandville pour l'année 2017.

Cette subvention viendra en déduction de la somme due par les parents pour le séjour de leurs enfants.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2017-011 : Bail de chasse (8.8.)

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau Président de l'ACCA de Villers la Chèvre a été nommé. Il est donc nécessaire de signer un nouveau bail de chasse.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- Vote à l'unanimité le nouveau bail de chasse au profit de l'ACCA de Villers la Chèvre ;
- Décide de fixer le tarif annuel à 361 euros (trois cent soixante et un euros). Une augmentation pourra intervenir par la suite au même taux que l'augmentation des fermages ;
- Autorise le Maire à signer le bail correspondant.

Adoptée à l'unanimité